

dus parle de la communion fréquente et quotidienne. Si l'on n'a pas sérieusement étudié le document, on se posera peut-être cette question : Quelle est, au point de vue de l'application pratique, dans l'intention du Saint-Père et des rédacteurs du Décret, la relation existant entre ces deux termes, *quotidienne* et *fréquente* ? La réponse n'est pas douteuse : la communion quotidienne est recommandée, *per se*, avant tout, comme la pratique la plus normale à tous les fidèles qui peuvent se procurer cette faveur inestimable. La communion fréquente, en tant que distincte de la communion quotidienne, est recommandée à tous ceux qui, en raison de leurs occupations, de la distance qui les sépare d'une église ou d'une chapelle, ou par suite d'empêchements analogues, ne peuvent communier tous les jours. Elle est recommandée aussi, cette communion fréquente, à ces fidèles, hélas ! trop nombreux, qui ne peuvent croire qu'il leur est permis d'user de la plénitude des droits qui résultent de leur titre de chrétiens. Que la communion quotidienne soit recommandée, *per se*, avant tout, c'est ce que prouvent les différentes considérations que nous allons faire. Le titre même du Décret est ainsi conçu : *De quotidiana Sanctissimæ Eucharistiæ sumptione*. De la réception quotidienne de la sainte Eucharistie. La manne est citée comme symbole de l'Eucharistie, et l'on rappelle qu'on en usait tous les jours. On affirme que la sainte Eucharistie est, implicitement du moins, le pain quotidien que nous demandons chaque jour dans l'Oraison dominicale. On affirme formellement que la communion quotidienne a été la pratique des premiers chrétiens, et c'est cette pratique que le Saint-Père désire voir revivre. Si ces raisons ne suffisent pas, nous savons fort bien par ailleurs que c'est " le désir de Jésus-Christ et de l'Eglise que TOUS les fidèles s'approchent chaque jour de la Table sainte."

Pour jeter plus de clarté sur ce décret, remarquons que, dès le 3 juin 1905, c'est-à-dire plus de six mois avant la promulgation du Décret *Sacra Tridentina Synodus*, le Saint-Père déclarait explicitement qu'il désirait vivement que la communion quotidienne, " cette pratique si salutaire et si agréable à Dieu, pût avec le secours de sa grâce se propager parmi les fidèles." Il attachait des indul-